



N° 21/CD/03/02

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf mars, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. DORLEANS,

Collège de socioprofessionnels : Mme SEMPER, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme SOARES, Mme DELPUECH,

Absent(es) : M. COURS, M. MERIEAU, Mme DUMAS,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Eddy DORLEANS

Objet n°2 : Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Principal Office de Tourisme-EPIC

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que l'ordonnateur pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu les articles L 2121-12 et L 2313-1 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal de l'Office de Tourisme-EPIC dressé par le Comptable,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Vu la note de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

### Rappel du contexte 2020 :

Suite à l'épidémie de COVID 19 et aux annonces successives du Gouvernement pour contenir la pandémie, l'EPIC est dans une situation budgétaire très fragilisée depuis la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020.

Ses activités ont été une première fois impactées en début d'année avec le premier confinement et la fermeture administrative de l'établissement thermal de Balaruc-les-Bains. Ses activités ont été une nouvelle fois brutalement impactées suite à la nouvelle fermeture administrative de l'établissement thermal, à compter du jeudi 29 octobre 2020, soit 8 mois de fermeture des thermes sur 12 pour l'année 2020.

L'activité commerciale est à l'arrêt et la taxe de séjour est donc très fortement impactée par l'absence de visiteurs.

Il s'agit là de deux leviers importants dans notre budget, la taxe de séjour représentant les 2/3 de nos recettes. L'office de tourisme ne bénéficie pas de subvention d'exploitation.

La situation n'a pas pu être résorbée en dépit des nombreuses aides mises en place durant la crise sanitaire, qui ont été sollicitées :

- Chômage partiel des salariés (total ou en activité réduite suivant les périodes)
- Exonérations de cotisations,
- Possibilité de déclencher une ligne de trésorerie en 2021 (Equivalent d'un PGE)
- L'EPIC est exclu du champ d'application du fonds de solidarité

Toutefois, comme vous le verrez ci-dessous, le budget a pu être maîtrisé par une réduction drastique des charges de fonctionnement. Certains achats en fonctionnement et investissement ayant été reportés par manque de visibilité de notre trésorerie pour les années à venir.

Le Comité de Direction réuni sous la présidence de Mme Brigitte LANET, vice-présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Gérard CANOVAS, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice concerné :

1. D'approuver la présentation faite du Compte Administratif 2020 du budget principal de l'Office de Tourisme-EPIC, lequel peut se résumer ainsi :

### Les recettes d'Investissement :

<b>Budget Principal Office de Tourisme</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020 (avant COVID)</b>	<b>BP 2020+ DM+ BS (CRISE COVID)</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Solde prévisions/réalisations</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>12 472.17</b>	<b>14 840</b>	<b>44 840</b>	<b>43 900.44</b>	<b>939.56</b>
<b>Chapitres</b>					
<b>10 Dotation, fonds divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>
<b>040 Opérations d'ordre de transfert</b>	<b>12 472.17</b>	<b>14 840</b>	<b>14 840</b>	<b>13 900.44</b>	<b>939.56</b>

Il s'agit pour les recettes d'investissement :

- De la part affectée à la section investissement par le budget supplémentaire (30 000€)
- De la dotation aux amortissements au chapitre 040 (14 840€)

Les Dépenses d'Investissement :

<b>Budget Principal Office de Tourisme</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020 (avant COVID)</b>	<b>BP 2020+ DM+ BS (CRISE COVID)</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Solde prévisions/réalisations</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>5 402.87</b>	<b>14 840</b>	<b>62 402.97</b>	<b>1 413</b>	<b>60 989.97</b>
<b>Chapitres</b>					
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 915</b>	<b>550</b>	<b>47 550</b>	<b>0</b>	<b>47 550</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>2 487.87</b>	<b>14 290</b>	<b>14 852.97</b>	<b>1 413</b>	<b>13 439.97</b>

Locataire de l'immeuble, l'Office de Tourisme réalise peu de dépenses d'équipement chaque année. Il avait été prévu lors du vote du budget l'achat d'un photomaton et le remplacement du système de comptage.

Compte tenu de la crise COVID, les dépenses réalisées ne concernent que l'achat de mobilier pour le Service Taxe de Séjour (article 2184 pour 623€ HT) et le remplacement de la cellule de comptage (article 2188 :790€ HT).

Les recettes de fonctionnement :

<b>Budget Principal Office de Tourisme</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020 (avant COVID)</b>	<b>BP 2020+ DM+ BS (CRISE COVID)</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Solde prévisions/réalisations</b>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<b>1 004 428.47</b>	<b>1 078 800</b>	<b>655 800</b>	<b>631 785.94</b>	<b>24 014.06</b>
<i>Chapitres</i>					
<b>013 Atténuation de charges (risque personnel)</b>	<b>2 048.57</b>	<b>1500</b>	<b>106 000</b>	<b>109 279.35</b>	<b>-3 279.35</b>
<b>70 Vente de produits fabriqués, prestations de service</b>	<b>373 594.38</b>	<b>397 000</b>	<b>171 000</b>	<b>113 528.85</b>	<b>57 471.15</b>
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>628 343.52</b>	<b>680 100</b>	<b>298 600</b>	<b>408 250.40</b>	<b>-109 650.40</b>
<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>442.00</b>	<b>200</b>	<b>80 200</b>	<b>727.34</b>	<b>79 472.66</b>

**Chapitre 013** : Il s'agit principalement du remboursement des indemnités d'allocation de l'activité partielle par la DIRECCTE du 16 mars au 31 octobre 2020, soit un montant de 94 217.09€, du remboursement du crédit impôt compétitivité emploi de 2018 pour un montant de 14 594€. Le reste étant des indemnités journalières des agents en maladie (468.26€)

	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Masse salariale brute chargée	32165.65	27953.28	24374.47	23417.76	24805.52	21153.81	26665.41	26187.55
Indemnisation Activité Partielle	4441.92	9660.42	13218.90	14592.92	15746.43	8378.11	11286.81	7583.15

Les mois de novembre et décembre ont été crédités sur 2021 compte tenu des décalages de versement de l'ASP et du Centre des Finances Publiques.

**Chapitre 70** : Ce chapitre correspond aux régies de recettes issues des ventes de billetterie (63 332.81€) et des insertions publicitaires (46 028.55€).

Perte nette d'environ 72% par rapport à 2019 pour la régie billetterie

Perte nette d'environ 62.50% par rapport à 2019 pour les insertions publicitaires

### **Chapitre 75 :**

Ce chapitre se décompose comme suit :

**753** : reversement de la taxe de séjour à hauteur de 389 529.47€.

Reliquat 2018 versé en 2020 : 583.06€

Reliquat 2019 versé en 2020 : 224 148.82€

Recettes 2020 : 164 797.59€

La baisse drastique du chiffre d'affaires de la taxe de séjour est due à la crise mondiale du « coronavirus » qui a paralysé notre pays et qui a impacté fortement le secteur du tourisme (hébergement et restauration).

L'activité de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains est uniquement dépendante de la fréquentation thermale. Or, la fermeture des Thermes de Balaruc, a stoppé

immédiatement l'activité de l'Office de Tourisme ; sa clientèle et ses activités étant composées exclusivement de curistes.

**7588 :**

Remboursement acomptes IS 2018 : 18 158€ et autres remboursements (ASPT/SMACL...)

**Chapitre 77 :** Nous attendons le remboursement de l'IS 2015 ; ce versement avait été accordé à titre gracieux par la DGFIP compte tenu de la crise sanitaire ; l'exécution budgétaire n'a pas été honorée en 2020 malgré plusieurs relances de nos services ; la somme de 80 526€ devrait être versée en 2021. Le rescrit pour les années 2016 (26 389€) et 2017 (39 298€) est en cours d'étude.

Les dépenses de fonctionnement :

<b>Budget Principal Office de Tourisme</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020 (avant COVID)</b>	<b>BP 2020+ DM+ BS (CRISE COVID)</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Charges Rattachées</b>	<b>Solde prévisions/réalisations</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>959 773.90</b>	<b>1 078 800</b>	<b>1 066 383.62</b>	<b>574 937.31</b>	<b>1 133.34</b>	<b>490 312.97</b>
<b>Chapitres</b>						
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>481 098.53</b>	<b>494 500</b>	<b>477 083.62</b>	<b>184 049.95</b>	<b>1 133.34</b>	<b>291 900.33</b>
<b>012 Charges de personnel et frais...</b>	<b>465 401.98</b>	<b>565 760</b>	<b>570 760</b>	<b>376 985.33</b>	<b>0</b>	<b>193 774.67</b>
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>1.22</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>1.59</b>	<b>0</b>	<b>198.41</b>
<b>66 Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>
<b>67 Charges Exceptionnelles</b>	<b>800</b>	<b>3 300</b>	<b>3 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 300</b>
<b>69 Impôts sur les bénéfices et assimilés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>042 Opérations d'ordre de transfert</b>	<b>12 472.17</b>	<b>14 840</b>	<b>14 840</b>	<b>13 900.44</b>	<b>0</b>	<b>939.56</b>

Chapitre011 :

Ce chapitre « Charges à caractère général » représente environ 32.15% des dépenses de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont :

Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 après COVID 19	Réalisé 2020	Commentaires
6068	Achats matières et fournitures	146 800	65 796.49	Prestataires, Billetterie, Régie d'avances
6132	Locations immobilières	30 000	30 00	Loyer Ville
6135	Locations mobilières	18 090	10 804.50	Locations matériels
6156	Maintenance	21 700	9529.25	Logiciels, standard téléphonique, système de comptage..
6226	Honoraires	21 100	9723.20	Expert-comptable, assistance juridique par un cabinet,
6228	Divers rémunérations intermédiaire	77 510	19 796.75	Budget culture (6500€), Passerelles agences immo, service ACCEO, Etude clientèle station, Opération relance presse..
6231	Annonces et insertions	7 400	1 300	Association des commerçants, Canal du Midi
6237	Publications	36 150	6 419	Cartes BIP/ Guides hébergements/ Diminution des frais par la dématérialisation des envois et téléchargements
6251	Voyages et déplacements	8 600	2 568.29	Salons, formations, déplacements agents.
6261	Frais d'affranchissement	22 000	6 626.79	Diminution des frais par la dématérialisation des envois
6281	Concours divers	21 000	10 718.42	Cotisations diverses (Taxe apprentissage et formation professionnelle/ SIT/CRT LR..)

## Chapitre 012 :

**Effectifs 2019 :** 11 CDI dont 2 temps partiels à 80%/ 1 CDD de 8 mois/ 1 CDD de 6 mois/ 1 CDD de 2 mois.

**Effectifs 2020 :** 11 CDI dont 2 temps partiels à 80%/ revalorisation salariale de tous les agents de droit privé en février 2020.

Les CDD saisonniers prévus lors du vote du budget soient 2 CDD de 6 mois et 1 CDD de 2 mois ont été supprimés.

Les charges de personnel représentent environ 65.44% des dépenses de fonctionnement.

**Chapitre 67 :** Article 6743 : Les Subventions exceptionnelles aux associations « les Foulées de Balaruc-les-Bains » (800€) et le Comité des Fêtes (2500€) ont été supprimées en 2020 compte tenu de la crise financière de notre structure.

**Chapitre 69 :** Aucun impôt sur les sociétés cette année du fait de la sectorisation (lucratif et non lucratif).

## Tableau de synthèse tenant compte des résultats de l'exercice 2019 reportés :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL OFFICE DE TOURISME						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés exercice 2019		17 562.97		410 583.62		428 146.59
Opérations de l'exercice 2020	1 413	43 900.44	576 070.65	631 785.94	577 483.65	675 686.38
Résultat ex.2020		42 487.44		55 715.29		98 202.73
<b>TOTAUX</b>	<b>1413</b>	<b>61 463.41</b>	<b>576 070.65</b>	<b>1 042 369.56</b>	<b>577 483.65</b>	<b>1 103 832.97</b>
Résultat clôture exercice 2020		60 050.41		466 298.91		526 349.32
Résultat cumulé		60 050.41		466 298.91		526 349.32

2. De constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Par ailleurs, le Compte administratif sera mis à disposition du public à l'Office de Tourisme dans les 15 jours qui suivent la transmission en Préfecture.

**Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité de Direction de délibérer.**

Monsieur le Président quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

#### UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-Présidente,
- **Prend acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du budget principal de l'Office de Tourisme-EPIC, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **Constata** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget principal de l'Office de Tourisme-EPIC.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **Dit que** le Compte administratif sera mis à disposition du public à l'Office de Tourisme dans les 15 jours qui suivent la transmission en Préfecture.
- **Dit que** copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.**












Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 24/03/2021  
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 25/03/2021  
Le Président, Gérard CANOVAS





<p>Gérard CANOVAS</p> <p>Président,</p> 	<p>Brigitte LANET</p> <p>Vice-présidente</p> 	<p>Angel FERNANDEZ</p> 	<p>Didier CALAS</p> 
<p>Thierry COURS</p> 	<p>Eddy DORLEANS</p> 	<p>Claude MERIEAU</p>	<p>Delphine MICELI absente remplacée par Mme SEMPER</p> 
<p>Cédric VIGUIER</p> 	<p>Cathy BENQUE</p> 	<p>Sabrina RICARD absente remplacée par Mme SOARES</p> 	<p>Nathalie DELPUECH</p> 
<p>Cathy DUMAS</p>			